

AU CONSEIL COMMUNAL  
1304 COSSONAY

Cossonay, le 31 mars 2011

**Préavis No 06/2011 relatif à une demande de crédit complémentaire pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PREAMBULE**

Suite à l'approbation du préavis 12/2006 relatif à une demande de crédit cadre pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire pour l'exécution des infrastructures régionales qui ont évolué et qui concernent désormais huit communes, puisque Cuarnens, Gollion et La Chaux rejoignent Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Dizy, Lussery-Villars et Senarclens. Cette évolution découle des propositions d'une étude régionale pour l'approvisionnement en eau potable menée sous l'égide de l'Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM), qui a concerné un périmètre centré sur l'ancien district de Cossonay comprenant quarante-quatre communes.

**2. PROJET 2011**

Le réservoir intercommunal prévu au lieu-dit "En Vigny", en bordure du Bois du Sépey est abandonné suite à l'étude régionale précitée. Désormais, un réservoir régional est prévu à Cuarnens, avec un trop-plein à la cote altimétrique 636, dont le plan d'eau assurera directement la mise en charge des réseaux de Chavannes-le-Veyron, La Chaux, Senarclens et Cossonay, tandis que celle de Gollion et Lussery-Villars sera régulée par une chambre réductrice de pression.

Cette nouvelle organisation permet l'abandon du réservoir de Chardonney (copropriété de Chavannes-le-Veyron, Cossonay et Senarclens) dont la vétusté imposerait d'y effectuer de

coûteux travaux de réfection et de mise en conformité à court terme. De plus, au stockage et à la distribution d'eau avec garantie de conditions hydrauliques performantes (conduites maîtresses), le projet 2011 ajoute l'adduction d'eau depuis les sources des Mousses et de Vuichime. Ainsi, l'entier des ressources des Communes de Chavannes-le-Veyron – Cossonay – Senarclens (Les Mousses) - Cuarnens (Les Mousses) et La Chaux (Vuichime) vont être amenées au nouveau réservoir de Cuarnens grâce à des conduites neuves (et un pompage de faible puissance pour les sources de Vuichime), en remplacement des artères existantes dont certaines sont en service depuis plus de huitante ans. Ces ressources permettent de garantir l'approvisionnement de la région à long terme, avec le complément de l'importante nappe du Bois du Sépey dont les eaux sont captées au lieu-dit "En Fayet" par les puits de l'Entente intercommunale Cossonay – Dizy.

Le nouveau projet prévoit la construction de plus d'ouvrages, ce qui en augmente le coût. Par contre, la répartition financière s'effectue sur huit communes. De plus, les vieilles installations d'adduction qui auraient dû être remplacées à moyen terme sont entièrement remises à neuf. Enfin, la nouvelle convention entre les communes qui financent les ouvrages prévoit que les excédents d'eau fournis aux partenaires le seront sur la base d'un tarif préférentiel de 25 centimes par mètre cube.

Cette nouvelle convention, qui annule et remplace celle qui accompagnait le préavis No 12/2006 susmentionné, figure en annexe au présent préavis. Vous y trouverez également ses propres annexes, soit un tableau financier avec devis des ouvrages, une carte de la situation des ouvrages et un schéma d'exploitation.

### **3. TRAVAUX PROJETES**

Au vu de ce qui précède, les ouvrages à construire sont les suivants, avec description de leurs fonctions :

- 1. Réservoir Vy de Mauraz de 3'500 m<sup>3</sup>**
  - Stockage pour amortir les écarts quotidiens entre une production constante et les pointes de consommation.
  - Stockage de la réserve incendie régionale.
  - Mise en pression du réseau pour Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Dizy, Gollion (avec réducteur de pression), La Chaux, Lussery-Villars (avec réducteur de pression) et Senarclens.
- 2. Conduite maîtresse DN 400 Vy de Mauraz – Chavannes-le-Veyron**
- 3. Conduite de bouclage DN 250 Les Plattes – La Chaux – RC 165 B**
- 4. Conduite RC 165 B**  
(Ouvrage achevé construit lors de l'élargissement de la RC 165B)
- 5. Conduite de bouclage DN 250 Tuilerie**
- 6. Conduite maîtresse DN 200 Cossonay – Lussery**
- 7. Conduite de bouclage DN 150 Ouest à Dizy**
- 8. STAP Vuichime**  
Pompage d'accélération vers le réservoir de Cuarnens
- 9. STAP en Fayet**  
Modification de l'installation pour refoulement au réservoir de Cuarnens

10. **Adduction DN 400 Les Mousses – Vy de Mauraz**
11. **Conduite d'adduction DN 150 Vuichime – Vy de Mauraz**
12. **Conduite maîtresse DN 200 Allens – Gollion**

#### **4. PLANNING DES TRAVAUX ET ASPECTS FINANCIERS**

Les ouvrages vont être réalisés pendant la période 2011 – 2013. Un devis basé sur une étude d'avant-projet a été établi par un bureau d'ingénieurs-conseils spécialisé pour chaque ouvrage. Les différents montants, qui représentent au total une somme de Fr. 9'056'700.- TTC, sont présentés dans le tableau annexé au projet de convention joint à titre informatif au préavis. En effet, cette dernière est de compétence exécutive, les législatifs ayant à se prononcer sur la demande de crédit cadre.

La solution retenue pour répartir l'investissement entre les huit communes est une réalisation sous forme de co-propriété de chaque ouvrage en utilisant la population 2010 comme critère pour le calcul des différentes participations. Ces dispositions garantissent à chaque commune de procéder à un investissement moindre que celui que représenterait une solution autonome. En ce qui concerne le montant des subventions, il sera de l'ordre de 26 %.

Pour la Commune de Cossonay, sa participation à l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place de ce plan directeur de la distribution de l'eau se monte à Fr. 5'158'408.-, subside non déduit.

Toutefois, il faut remarquer que la conduite le long de la RC 165B, qui fait l'objet du point 4 du tableau financier ci-annexé, a déjà été posée. Cet objet correspond au préavis municipal No 18/2005, pour lequel votre Conseil a accordé à notre Autorité un crédit de Fr. 654'962.-.

D'autre part, compte tenu du crédit accordé dans le cadre du préavis municipal No 12/2006 dont il est fait mention dans le préambule, soit Fr. 3'495'795.-, le crédit complémentaire que nous sollicitons aujourd'hui, en raison de l'évolution du projet, se monte à Fr. 1'000'000.-.

La première séance de la commission chargée d'étudier ce préavis est fixée au lundi 18 avril 2011 à 19.00 h. au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les conclusions suivantes :

#### **CONCLUSIONS**

##### **LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

- vu le préavis municipal No 06/2011
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- entreprendre le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, conformément aux données contenues dans le Plan direction de la distribution de l'eau (PDDE) des communes de Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chau, Lussery-Villars, Senarclens et Cossonay ;
- financer le coût supplémentaire de Fr. 1'000'000.- par rapport aux préavis municipaux déjà déposés pour cet objet, subside non déduit, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ;
- porter la valeur de ce supplément à l'actif du bilan et l'amortir par un prélèvement correspondant sur le fonds de réserve du réseau d'eau potable, compte No 9280.6.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Annexes mentionnées

Délégué municipal : M. Claude Moinat, Municipal